

Urea

Version 3.1

Date de révision: 06.11.2018

Date de dernière parution:
23.04.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Urea technical, UREA 46N, Urea uncoated, Urea Microprills

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119463277-33-0000, 01-2119463277-33-0003, 01-2119463277-33-0006, 01-2119463277-33-XXXX

Nom de la substance : Urea

No.-CE : 200-315-5

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Agents antigel, Engrais, Utilisation en tant qu'intermédiaire, Agents de régulation du pH

1.3 Données relatives au fournisseur

Adresse électronique : product.safety@borealisgroup.com

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Urea

Version 3.1

Date de révision: 06.11.2018

Date de dernière parution:
23.04.2018

3.1 Substances

Nature chimique : Substance

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Concentration (% w/w)
urea	57-13-6 200-315-5	>= 98

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Renseignement spécial n'est pas nécessaire.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.
Ne PAS faire vomir.
Si la victime est consciente, boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Inhalation:
Toux
Insuffisance respiratoire
Mal de gorge
- Contact avec la peau:
Rougeur
- Contact avec les yeux:
Rougeur
- Ingestion:

Sécurité du produit - feuille d'information

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Urea

Version 3.1

Date de révision: 06.11.2018

Date de dernière parution:
23.04.2018

Convulsions
Migraine
Nausée
Vomissements

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Brouillard d'eau
Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit lui-même ne brûle pas.
La combustion produit des fumées irritantes.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.
Le matériel peut créer des conditions glissantes.
Utiliser des chaussures de sécurité antidérapantes dans les zones où des déversements ou des fuites peuvent se produire.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Éviter la formation de poussière.
Éviter de respirer les poussières.
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Balayer pour éviter les risques de glissade.
Éviter la formation de poussière.

Urea

Version 3.1

Date de révision: 06.11.2018

Date de dernière parution:
23.04.2018

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Considérations relatives à l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Entreposer séparément les vêtements de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit sec. Protéger de la chaleur.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir écarté des matériaux incompatibles. Voir chapitre 10.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

Urea

Version 3.1

Date de révision: 06.11.2018

Date de dernière parution:
23.04.2018

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Urea	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	580 mg/kg bw/j
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	292 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	580 mg/kg bw/j
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	292 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	580 mg/kg bw/j
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	125 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	42 mg/kg bw/j
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	580 mg/kg bw/j
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	125 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	42 mg/kg bw/j

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Urea	Eau douce	0,47 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Éviter la formation de poussière.
Veiller à une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de protection

Protection des mains

Remarques : Non applicable

Protection de la peau et du corps : Vêtements légers de protection

Sécurité du produit - feuille d'information

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Urea

Version 3.1

Date de révision: 06.11.2018

Date de dernière parution:
23.04.2018

Protection respiratoire : Dans le cas où la concentration de la poussière dépasse 10 mg/m³ le masque anti-poussière est recommandé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Éviter que le produit arrive dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: prills
Couleur	: blanc
Odeur	: ammoniacale
pH	: 9,2 - 9,5, Concentration: 100 g/l (20 °C)
Point de fusion	: env. 134 °C
Point d'éclair	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable.
Densité relative	: 1,33
Densité	: 1,335 g/cm ³ (20 °C)
Masse volumique apparente	: 700 - 800 kg/m ³ (20 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: 624 g/l très soluble (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	: très soluble Solvant: Acétone
	soluble Solvant: Glycerol

Sécurité du produit - feuille d'information

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Urea

Version 3.1

Date de révision: 06.11.2018

Date de dernière parution:
23.04.2018

soluble
Solvant: Éthanol

insoluble
Solvant: Chloroforme

insoluble
Solvant: Éther

insoluble
Solvant: Xylène

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: -1,73 (20 °C)

Température de
décomposition : > 130 °C
De l'ammoniaque gazeux peut être libéré à des températures
élevées.

Viscosité
Viscosité, dynamique : Non applicable

9.2 Autres informations

Poids moléculaire : 60,06 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable à température et pression ambiantes normales.

10.2 Stabilité chimique

Se décompose par chauffage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Dangers liés à des réactions exothermiques

10.4 Conditions à éviter

Sécurité du produit - feuille d'information

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Urea

Version 3.1

Date de révision: 06.11.2018

Date de dernière parution:
23.04.2018

Conditions à éviter : Si vous mélangez l'urée avec de l'ammonitrate, ceci peut créer de la boue.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Réagit violemment au contact:
Chlore
Nitrate de sodium
pentachlorure de phosphore
Oxydants
hypochlorite de sodium

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ammoniac

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 14.300 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: étude scientifiquement injustifiée

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Pas d'irritation des yeux

Urea

Version 3.1

Date de révision: 06.11.2018

Date de dernière parution:
23.04.2018

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Pas d'effet connu.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames.

Cancérogénicité

Produit:

Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Durée de l'activité: 365 jr
NOAEL: NOAEL: 2.250 mg/kg bw/j
Méthode: étude de dépistage (NCI)

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat
Dose: 500 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)

Remarques: Dose la plus faible avec effet toxique observé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Espèce: Rat
NOAEL: 2.250 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 365 jr
Méthode: étude de dépistage (NCI)
Remarques: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales

Urea

Version 3.1

Date de révision: 06.11.2018

Date de dernière parution:
23.04.2018

d'utilisation.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Conformément à notre expérience et aux informations qui nous ont été fournies, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé et manipulé selon les indications données.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(ide)): > 6.810 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour les algues : NOEC (Microcystis aeruginosa): 47 mg/l
Durée d'exposition: 192 h
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire
Remarques: Eau douce
- Évaluation Ecotoxicologique
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

- Biodégradabilité : Type de Test: boue activée
Eau
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 96 %
Durée d'exposition: 16 jr
Cinétique:
3 h: 3 %
7 h: 52 %
10 jr: 60 %

Urea

Version 3.1

Date de révision: 06.11.2018

Date de dernière parution:
23.04.2018

14 jr: 85 %
16 jr: 96 %
Méthode: OCDE Ligne directrice 302B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Bioaccumulation inattendue: Coefficient de partage (n-octanol/eau) log Pow < 3.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Adsorption/Sol
Milieu:Sol
Koc: 0,037 - 0,064Remarques: Absorbé par le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Remarques: Le produit n'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.
Contacter le fabricant.
Contacter les autorités locales compétentes.

Code Européen de déchets:
06 10: déchets provenant de la FFDU de produits chimiques contenant de l'azote, de la chimie de l'azote et de la

Sécurité du produit - feuille d'information

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Urea

Version 3.1

Date de révision: 06.11.2018

Date de dernière parution:
23.04.2018

production d'engrais

Emballages contaminés : En accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Marchandise non dangereuse selon l'ADR/RID, l'ADN, le code IMDG, l'ICAO/IATA-DGR

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : donnée non disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire

- Autres informations : Publiée suivant l'article 32 du règlement (CE) n° 1907/2006, et à ses amendements.
Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
- Editeur : Borealis, Group Product Stewardship / Mikaela Eriksson.
- Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Chemical Safety Report, Urea. FARM REACH Consortium, 2017
International Chemical Safety Card, Urea, 1997
(http://www.ilo.org/dyn/icsc/showcard.display?p_lang=en&p_card_id=0595)

Clause de non-responsabilité

Selon les données dont nous disposons, l'information contenue dans le présent document est exacte et fiable en date de sa publication; toutefois, nous ne prenons aucune responsabilité vis-à-vis de l'exactitude et de la complétude de ces informations.

Borealis n'assume aucune obligation de garantie en dehors de la description contenue dans le présent document. Aucune partie de ce document ne peut être considérée comme une garantie que le produit est propre à la vente ou à l'utilisation pour un objectif précis.

Le contrôle et les tests de nos produits restent à la responsabilité du client, afin de déterminer si les produits sont utilisables par le client pour un objectif souhaité. Le client est responsable d'utiliser, de traiter et de manipuler nos produits d'une manière appropriée, sûre et légale.

Nous ne prenons aucune responsabilité pour l'utilisation des produits Borealis avec d'autres matériaux. Les informations présentées dans le présent document s'appliquent à nos produits uniquement dans les cas où ceux-ci ne sont utilisés avec aucun autre matériau tiers.